AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0123
FR0000121881-FS0049

23 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HAVAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2015, M. Vincent Bolloré a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 janvier 2015, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bolloré SA[1], Financière de Sainte-Marine[1], Compagnie du Cambodge[1], et Société Industrielle et Financière de l'Artois[1] qu'il contrôle, les seuils de 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société HAVAS et détenir indirectement 304 562 354 actions HAVAS représentant autant de droits de vote, soit 72,98% du capital et des droits de vote de cette société[2], selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Financière de Sainte-Marine	114 269 037	27,38
Bolloré SA	73 013 584	17,50
Société Industrielle et Financière de l'Artois	62 833 575	15,06
Compagnie du Cambodge	54 446 158	13,05
M. Vincent Bolloré[3]	0	0
Total Vincent Bolloré[4]	**304 562 354**	**72,98**

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de titres HAVAS dans le cadre de l'offre publique d'échange initiée par les sociétés Bolloré SA, Compagnie du Cambodge, et Société Industrielle et Financière de l'Artois et dont le règlement-livraison est intervenu le 22 janvier 2015[5].

[1] Contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré.
[2] Sur la base d'un capital composé de 417 321 907 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de l'émission de 2 610 957 actions HAVAS au résultat de l'exercice, par les sociétés Bolloré SA, Compagnie du Cambodge, et Société Industrielle et Financière de l'Artois, le 22 janvier 2015, de la totalité des 2 534 909 BSAAR HAVAS apportés à l'offre publique d'échange qu'elles ont initiée sur les titres de la société HAVAS).
[3] Il est précisé que M. Vincent Bolloré a apporté les 5 000 actions HAVAS qu'il détenait à titre individuel à l'offre publique d'échangé initiée par les sociétés Bolloré SA, Compagnie du Cambodge, et Société Industrielle et Financière de l'Artois.
[4] Il est précisé que les sociétés Financière de Longchamp et Longchamp Participations, qui sont contrôlées par la société HAVAS, détiennent chacune 5 actions HAVAS.
[5] Cf. notamment D&I 215C0088 du 19 janvier 2015.